

ARRETE DU MAIRE

Portant délégation de signature à Mme DESMARAIS Patricia en qualité de Directrice du service des ressources humaines

Le Maire de la Ville de PONT-AUDEMER,

VU la délibération n° 13-2022 portant élection du Maire ;

VU l'article 2122-19 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

Considérant l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

Considérant la position occupée par Mme DESMARAIS Patricia en tant que directrice du service des ressources humaines, responsable en cette qualité d'un service communal

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Patricia DESMARAIS, Directrice du service des ressources humaines, sous l'autorité du Maire pour :

- L'ampliation et la délivrance des courriers inhérents à sa fonction
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures y afférente.

Article 2 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Madame DESMARAIS Patricia, titulaire de la présente délégation

PONT AUDEMER, le 21 février 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS